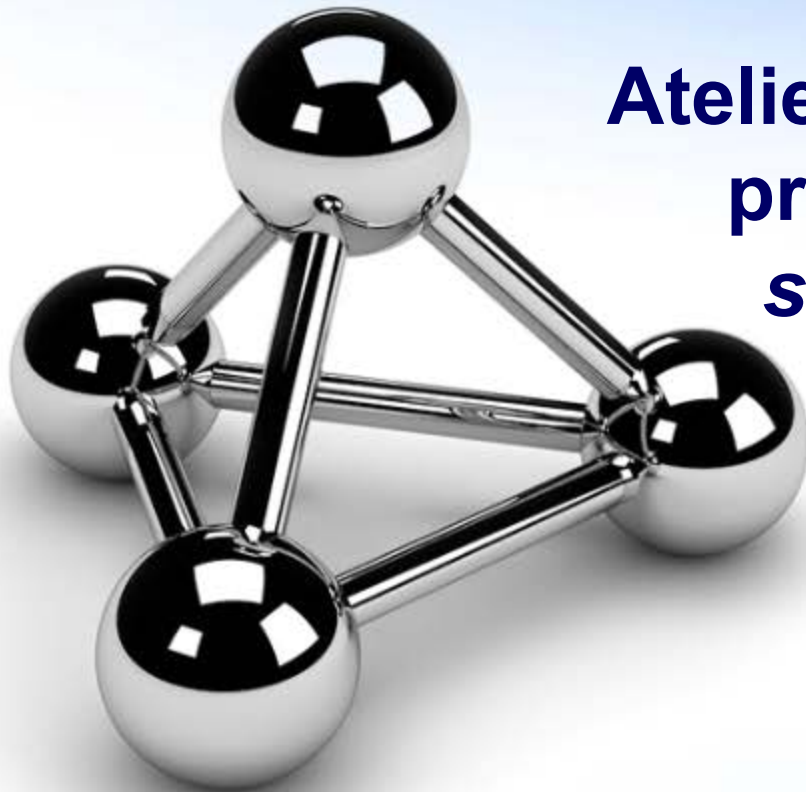




Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear  
Safety Commission



# Atelier sur les modifications proposées au *Règlement sur la sécurité nucléaire*

Michael Beaudette  
Directeur

Division de la sécurité nucléaire



13 octobre 2016

e-Doc: 5091344

Canada

[suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)



# L'atelier d'aujourd'hui s'adresse :

- Aux titulaires de permis de site à sécurité élevée
  - Bruce Power (Bruce-A et B)
  - Énergie NB (Point Lepreau)
  - Ontario Power Generation (Darlington et Pickering)
  - Hydro-Québec (Gentilly-2)
- Aux titulaires de permis qui traitent, utilisent et entreposent des matières nucléaires de catégorie I et II
  - par exemple, Laboratoires Nucléaires Canadiens (Chalk River)
- Aux titulaires de permis et aux parties intéressées qui transportent ou gèrent le transport de matières nucléaires
  - par exemple, Laboratoires Nucléaires Canadiens, Ontario Power Generation



# Les objectifs d'aujourd'hui

- Donner un aperçu des modifications proposées par le personnel de la CCSN au *Règlement sur la sécurité nucléaire* (RSN) et recevoir de la rétroaction de la part des parties intéressées
- Donner la chance aux parties intéressées de soumettre d'autres suggestions pour des modifications futures au RSN

*Veillez noter qu'il s'agit d'une évaluation du personnel de la CCSN pour encourager des discussions préliminaires*

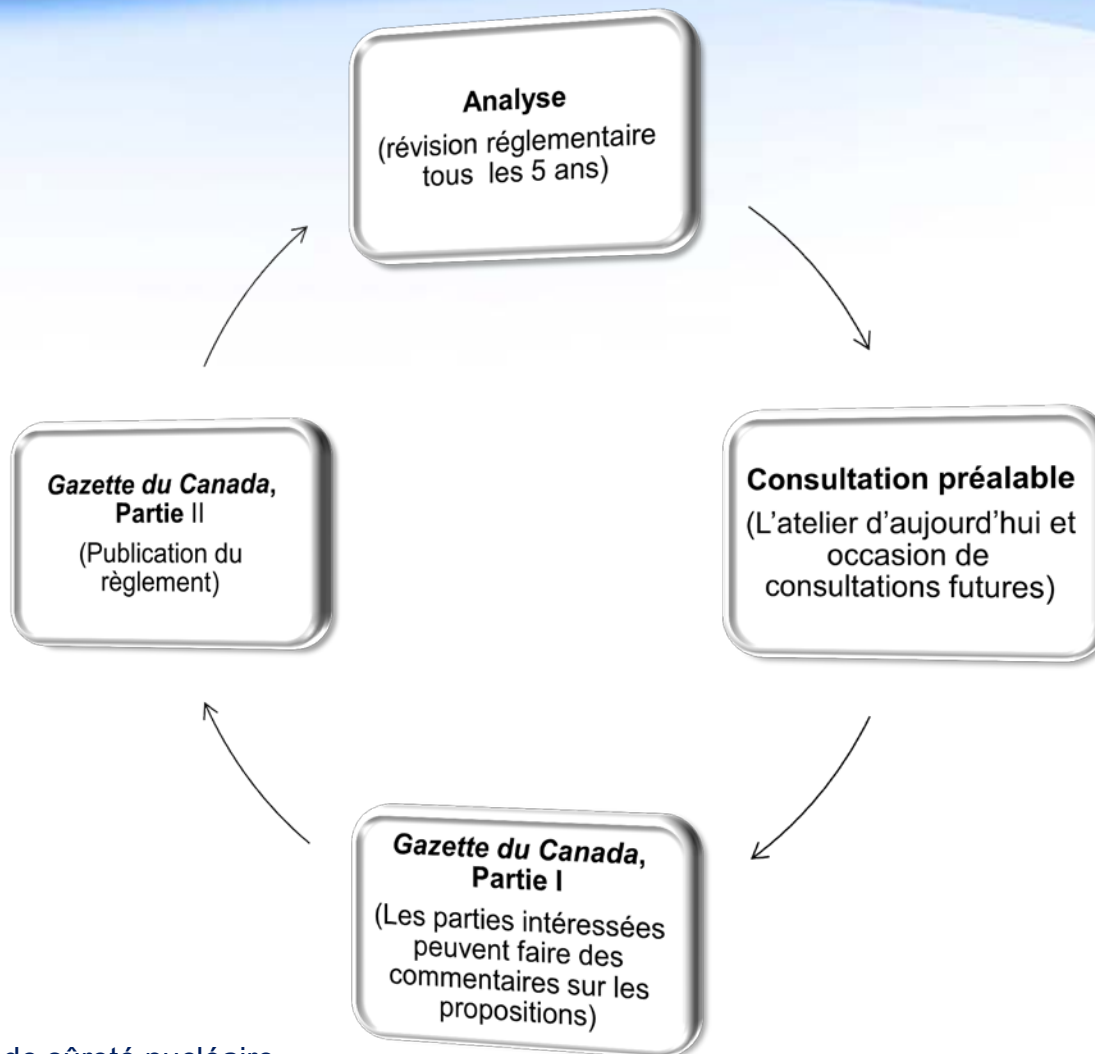


# Objectifs des modifications

- S'assurer que le RSN continue à remplir son rôle afin de protéger efficacement la sécurité nucléaire du Canada
- S'assurer que le Canada continue de s'acquitter de ses obligations internationales en ce qui concerne la sécurité des matières nucléaires et radioactives



# Aperçu du processus de modification réglementaire





# Contexte : Changements depuis les dernières modifications

- Les dernières modifications majeures au RSN ont été publiées en 2006
- Expérience opérationnelle
  - l'occasion d'apporter des modifications au RSN en se basant sur l'expérience opérationnelle acquise durant les 10 dernières années par l'industrie et la CCSN
- Parce que l'environnement de sécurité évolue
  - les menaces à la sécurité continuent de se produire, de changer et d'évoluer (p. ex. cybersécurité, menaces internes)
- Progrès technologiques
  - le RSN devrait permettre aux titulaires de permis d'implanter les nouvelles technologies de sécurité en temps voulu, s'il y a lieu (p. ex. empreintes digitales numériques, les scanners corporels).



# Contexte : Changements depuis les dernières modifications (suite)

- Nouvelles recommandations internationales, lignes directrices et pratiques exemplaires
  - modification de la *Convention sur la protection physique des matières nucléaires*
  - publication de nouvelles recommandations de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) dans la Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA
  - leçons retenues potentielles, recommandations/suggestions découlant de la récente mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA



# Aperçu des changements et des modifications proposés

1. Simplifier la présentation du RSN
2. Approche basée sur la performance du RSN
3. Programme de cybersécurité
4. Protection de l'information relative à la sécurité nucléaire
5. Plan de sécurité nucléaire
6. Culture de sécurité nucléaire
7. Interface efficace – garanties, sûreté et sécurité
8. Comptabilisation et contrôle des matières nucléaires





# Aperçu des changements et des amendements proposés (suite)

9. Protection des travailleurs et des visiteurs
10. Définition de zone contrôlée – autorité légale des agents de sécurité nucléaire
11. Local de surveillance
12. Mise à jour des références – *Norme sur la sécurité du personnel*
13. Transport des matières nucléaires
14. Mise à jour des tâches des agents de sécurité nucléaire
15. Mise à jour de la définition d'agresseur potentiel
16. Suggestions de modifications, de mises à jour, etc.



# 1. Simplifier la présentation du RSN

- **Modification proposée**
  - présenter le RSN sous forme de modules
    - par exemple, pour les sites à sécurité élevée, toutes les exigences qui s'appliquent à ce type d'installations seront réunies dans la même liste
- **Pourquoi?**
  - en raison de la présentation actuelle, il est difficile de déterminer quelles exigences réglementaires s'appliquent à quelle installation
    - par exemple, les exigences qui s'appliquent aux matières nucléaires de catégorie III se trouvent dans les parties I et 2 du RSN
- **Impacts potentiels**
  - aucun impact financier anticipé
  - clarté améliorée



## 2. Approche basée sur la performance

- **Modifications proposées**
  - envisager une approche basée sur la performance lorsqu'il est logique de le faire
  - un règlement qui établit des exigences de sécurité de haut niveau
  - exigences techniques et lignes directrices relocalisées dans des documents d'application de la réglementation
  - exemples :
    - Art. 9, Barrière entourant la zone protégée
    - Art. 10, Zone libre entourant la zone protégée
    - Art. 11, Détection des entrées non autorisées dans une zone protégée
- **Pourquoi?**
  - pour permettre aux titulaires de permis ou aux demandeurs de proposer une approche acceptable afin de répondre aux exigences
- **Impact potentiel**
  - aucun impact financier anticipé



## 3. Programme de cybersécurité

- **Modifications proposées**
  - établir un programme de cybersécurité pour préserver la sécurité, la sûreté et les garanties nucléaires, et protéger les systèmes de préparation aux situations d'urgence en cas de cyberattaques
  - tenir compte des cybermenaces dans l'analyse de la menace de référence et dans l'évaluation des risques et des menaces propres au site qui sont effectuées par les titulaires de permis
- **Pourquoi?**
  - les cyberattaques sont une menace grandissante pour les infrastructures essentielles au Canada
  - recommandation de l'AIEA
  - Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA - N° 20 – section 3.12 (h)
  - Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA - N° 13, section 4.10
  - Rapport de la mission du Service consultatif international sur la protection physique (2015)
- **Impact potentiel**
  - impact moyen; un certain nombre de titulaires de permis de sites à sécurité élevée établissent déjà des programmes de cybersécurité



## 4. Protection de l'information relative à la sécurité nucléaire

- **Modifications proposées**
  - protéger convenablement l'information essentielle ou sensible sur la sécurité nucléaire en établissant des exigences générales pour la protection et la classification de l'information et prévenir la divulgation non autorisée qui pourrait compromettre ou mettre à risque la sécurité de matières nucléaires ou les sites situés à l'intérieur d'un site à sécurité élevée
  - inclure les médias électroniques pour l'utilisation, l'entreposage et la transmission d'information relative à la sécurité nucléaire



## 4. Protection de l'information relative à la sécurité nucléaire (suite)

- **Pourquoi?**

- sans exigences, il y a un risque considérable et une probabilité que des informations de sécurité nucléaire soient divulguées à des parties non autorisées
- les titulaires de permis utilisent une variété de termes, d'étiquettes et d'approches pour protéger l'information
- pour aider à mettre en place des approches de protection uniformes partout dans l'industrie nucléaire
- pour protéger de l'information sensible, réglementée et classifiée afin d'assurer la sécurité nationale
- pour respecter les éléments essentiels internationaux (Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA - N° 20)

- **Impact potentiel**

- Cela dépend du titulaire de permis puisque plusieurs ont déjà établi des programmes pour protéger l'information relative à la sécurité nucléaire



## 5. Plan de sécurité nucléaire

- **Modifications proposées**

- l'ensemble de l'information relative à la sécurité requise par le plan de sécurité actuel qui est énumérée ou décrite dans plusieurs sections du RSN, comme le plan des lieux, l'équipement, les systèmes et les procédures de sécurité, les barrières, les zones protégées, les forces d'intervention sur le site et hors site, sera réunie dans un seul article du RSN
- le guide d'application de la réglementation G-274 sera modifié pour fournir des conseils à jour
- de plus, les titulaires de permis réuniront l'information dans un seul document qui sera intitulé *Plan de sécurité nucléaire*



## 5. Plan de sécurité nucléaire (suite)

- **Pourquoi?**
  - pour tenir compte des recommandations de l'AIEA sur la sécurité nucléaire
  - il y a une variété de termes qui sont présentement utilisés, tels que plan de sécurité du site, rapport de sécurité, plan de sécurité, etc.
  - pour simplifier la présentation du RSN et mettre à jour/clarifier l'information relative à la sécurité nucléaire qui doit être soumise par les demandeurs ou les exploitants de centrales nucléaires
- **Impact potentiel**
  - négligeable; aucune augmentation des coûts par rapport à ce qui se fait présentement





## 6. Culture de sécurité nucléaire

- **Modifications proposées**
  - les titulaires de permis de sites à sécurité élevée devront mettre en place un programme de culture de sécurité nucléaire
  - établir et mettre en place un programme de culture de sécurité nucléaire
- **Pourquoi?**
  - l'AIEA a déterminé que les titulaires de permis, les organismes de réglementation et les États devaient établir une culture de sécurité nucléaire efficace pour offrir une assurance accrue que les activités de sécurité nucléaire permettront d'empêcher, de détecter et de retarder un vol, un sabotage, un accès non autorisé, un transfert illégal ou d'autres actes malveillants mettant en jeu des matières radioactives lors de leur utilisation, de leur entreposage ou de leur transport, et d'intervenir lorsque de tels actes sont commis



## 6. Culture de sécurité nucléaire (suite)

- **Pourquoi?**

- *Convention sur la protection physique des matières nucléaires* modifiée – Principe fondamental F « Culture de sécurité »
- définition de l'AIEA – Culture de sécurité nucléaire : L'ensemble des caractéristiques, des attitudes et des comportements qui, dans les organismes et chez les personnes, contribuent à la sécurité nucléaire et la renforcent

- **Impact potentiel**

- d'autres discussions sont requises pour évaluer l'impact sur les titulaires de permis; l'impact sera probablement limité puisque cet objectif peut être atteint dans une « culture organisationnelle » qui combine une culture de sûreté et de sécurité dans un programme ou dans le cadre d'un programme distinct équivalent au programme de culture de sûreté



# 7. Interfaces efficaces – garanties, sûreté et sécurité

- **Modification proposée**
  - interfaces efficaces entre le personnel et les opérations qui couvrent les garanties, la sûreté et la sécurité
- **Pourquoi?**
  - recommandations de l'AIEA
    - Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA - N° 13, section 4.11
    - Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA - N° 20, section 3.12(a)
    - Rapport de la mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA (2015)
- **Impact potentiel**
  - négligeable; les titulaires de permis disposent déjà de telles interfaces



## 8. Comptabilisation et contrôle des matières nucléaires

- **Modifications proposées**
  - comptabilisation des matières nucléaires
  - rapporter rapidement les écarts dans la comptabilisation des matières à la sécurité du site (interface sécurité et garantie)
  - protéger les systèmes de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires (garantie) contre les cyberattaques; voir la diapositive 11
- **Pourquoi?**
  - recommandations de l'AIEA
    - Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA - N° 13, sections 3.26 et 4.10
- **Impact potentiel**
  - aucun impact financier anticipé



# 9. Protection des travailleurs et des visiteurs

- **Modification proposée**
  - établir et maintenir des plans et des procédures d'intervention et de réponse efficaces pour protéger les travailleurs/visiteurs
- **Pourquoi?**
  - menace interne (p. ex. « loup solitaire »), violence au travail et tireur actif : ont contribué à la prise en compte de ce domaine
- **Impact potentiel**
  - impact moyen; de nombreux titulaires de permis de sites à sécurité élevée ont déjà établi un programme de sécurité ou sont en voie de le faire



# 10. Définition de zone contrôlée – autorité légale des agents de sécurité nucléaire

- **Modification proposée**
  - définir ce qui constitue une zone contrôlée et l'autorité légale des agents de sécurité nucléaire (ASN) dans cette zone
- **Pourquoi?**
  - pour s'assurer que les titulaires de permis ont l'autorité légale pour mettre en place des mesures de sécurité nucléaire dans la zone contrôlée
  - les titulaires de permis ont demandé que l'autorité légale dans la zone contrôlée soit clairement définie
  - la menace évolue
  - défense en profondeur
- **Impact potentiel**
  - négligeable; les sites à sécurité élevée ont déjà mis en place diverses mesures de sécurité dans les zones contrôlées



# 11. Local de surveillance

- **Modifications proposées**
  - définir « local de surveillance »
  - établir des exigences de haut niveau que les locaux de surveillance doivent respecter
- **Pourquoi?**
  - les exigences actuelles doivent être clarifiées et mises à jour
  - plusieurs des exigences techniques prescriptives peuvent être déplacées dans un document d'application de la réglementation et mises à jour au besoin
  - pour aider les nouveaux demandeurs de permis à comprendre le rôle essentiel que joue le local de surveillance dans un programme de sécurité nucléaire
- **Impact potentiel**
  - négligeable; les titulaires de sites à sécurité élevée ont déjà des locaux de surveillance en place qui sont acceptables



# 12. Mise à jour des références à la *Norme sur la sécurité du personnel*

- **Modification proposée**
  - mettre à jour la *Norme sur la sécurité du personnel*
- **Pourquoi?**
  - les références actuelles à la *Politique sur la sécurité du gouvernement* doivent être mises à jour
  - recueillir la rétroaction des titulaires de permis sur le moyen qu'ils préfèrent pour tenir compte de ces changements
  - par exemple, mettre en place une clause de transition dans le RSN modifié
  - des changements aux pratiques d'enquête de sécurité (d'empreintes digitales numériques) et de vérification de la solvabilité sont requis et seront apportés graduellement à la récente version de la *Norme sur la sécurité du personnel* au cours des deux prochaines années
- **Impact potentiel**
  - impact financier et opérationnel direct sur les titulaires de permis





# 13. Transport des matières nucléaires

- L'article 5 du RSN énonce les exigences générales concernant les plans de sécurité pour le transport
  - de plus, le guide d'application de la réglementation G-208, *Les plans de sécurité pour le transport des matières nucléaires de catégorie I, II ou III*, fournit de l'orientation détaillée aux titulaires de permis
- On n'envisage actuellement aucune modification à l'article 5
  - la CCSN estime que les exigences qui figurent à l'article 5 sont adaptées au contexte de menace actuel
  - suivant la rétroaction des parties intéressées, nous prévoyons mettre à jour le guide G-208 en collaboration avec les titulaires de permis et le public
- L'atelier d'aujourd'hui nous permettra de recueillir vos commentaires (titulaires de permis) sur le fonctionnement de cet article



# 14. Mise à jour des tâches des agents de sécurité nucléaire

- **Modification proposée**
  - mise à jour des tâches des agents de sécurité nucléaire (article 30 du RSN) pour les agents armés et non armés afin de tenir compte de leurs tâches actuelles
- **Pourquoi?**
  - cet article doit être clarifié et mis à jour
  - le RSN actuel s'intéresse aux zones protégées et ne mentionne pas les tâches des agents de sécurité nucléaire dans d'autres zones contrôlées par le propriétaire
- **Impact potentiel**
  - aucun; les agents de sécurité nucléaire remplissent les tâches qui sont requises par la réglementation actuelle



# 15. Mise à jour de la définition d'agresseur potentiel

- **Modification proposée**
  - mise à jour de la définition d'agresseur potentiel pour inclure les menaces actuelles auxquelles l'industrie nucléaire canadienne est confrontée
- **Pourquoi?**
  - pour s'assurer que les titulaires de permis et le public comprennent bien l'ensemble des caractéristiques des menaces qui doivent être prises en compte lors de la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire aux sites à sécurité élevée
- **Impact potentiel**
  - à confirmer; dépend des résultats de l'analyse de la menace de référence



## 16. Suggestions de modifications, de mises à jour, etc.

- Avez-vous d'autres suggestions de modifications ou d'améliorations qui pourraient être apportées au *Règlement sur la sécurité nucléaire*, y compris à sa structure?



# Séance de travail en groupe

- Maintenant que nous avons présenté certaines des modifications proposées au RSN, nous aimerions savoir ce que vous en pensez
- En groupe, veuillez discuter des modifications proposées
- Le personnel de la CCSN présent à votre table guidera vos discussions et prendra en notes vos commentaires et suggestions sur l'ordinateur portable fourni à cet effet
  - vos commentaires/suggestions seront affichés sur le site Web de la CCSN
  - vous pouvez discuter de renseignements réglementés; ceux-ci seront traités en conformité aux exigences réglementaires
- Désignez une personne à votre table pour présenter un sommaire de vos commentaires et suggestions



Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear  
Safety Commission

[suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca)

